

Parc national des Pyrénées

Orientation 23: Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURES D'ACCUEIL**

[...]

- Soutenir un réseau d'hébergements d'agritourisme.

Contributions attendues des communes

- Sensibilisent, en collaboration avec les partenaires, les porteurs de projet, les investisseurs potentiels, les propriétaires d'hébergements au développement de l'éco-construction et à la performance énergétique sur leur territoire ;

- Utilisent l'éco-construction pour les projets d'hébergements touristiques ;

- Favorisent le développement et l'utilisation des filières locales (bois énergie, matériaux).

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Sensibilise à l'emploi de matériaux écologiques et/ou issus des filières et productions locales lors des rénovations ou créations des hébergements touristiques ;

- Incite les partenaires financiers à mettre en place un critère «éco-conditionnalité» pour l'attribution d'aides financières ;

- Sensibilise les propriétaires d'hébergement et les porteurs de projet à s'inscrire dans une gestion environnementale et/ou dans une démarche d'éco-labellisation ;

- Encourage la gestion environnementale des refuges (économie d'eau et d'énergie, traitement des rejets et des déchets...) ;

- Encourage des pratiques et des gestes éco-citoyens dans les hébergements touristiques et auprès des clientèles ;

- Assure le lien entre les hébergements touristiques et la découverte des patrimoines naturels et culturels, les productions locales.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Parc national des Pyrénées

Collectivités territoriales, hébergeurs (gîtes, villages vacances, campings, hôteliers,...), Eco labels, chambres consulaires, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, CDT des Pyrénées-Atlantiques, propriétaires et gestionnaires de refuges, associations représentant des labels, ARPE, universités, espaces info énergie, Commissariat de massif des Pyrénées, Mission agro-alimentaire pyrénéenne, DDT, DDTM, Agence de l'eau Adour-Garonne ...

Page 122 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2328

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-14 10:50